

LE CONCOURS DE L'INTERNAT

La direction de l'Assistance publique publie l'avis suivant :

Le concours supplémentaire qui doit avoir lieu, conformément à la décision, en date du 29 décembre 1899, de M. le président du conseil ministre de l'intérieur, entre les candidats ayant déjà pris part au concours de l'internat du 16 octobre 1899 et dont les copies ont été détruites, en tout ou en partie, à la suite de l'acte commis à l'hôpital Beaujon, dans la nuit du 28 au 29 novembre, sera ouvert le jeudi 1^{er} mars 1900, à midi, dans l'amphithéâtre de l'administration centrale, avenue Victoria, 3.

Les candidats sont invités à venir retirer, au secrétariat général, bureau du service de santé, à partir du 15 février 1900, le bulletin sur la présentation duquel ils seront admis à l'amphithéâtre.

Suivent les noms des soixante-dix-huit candidats admis à prendre part à ce concours spécial.
